

Attribution d'un bon d'achat par élève de CM2 – année 2020-2021

Dans le contexte sanitaire actuel, le protocole de l'Education nationale n'autorise pas l'organisation des sorties scolaires. Or, chaque année, la collectivité offre un voyage aux élèves de CM2 des écoles de Saint Junien.

Il était envisagé, en 2021, d'aller à Défi Planet à 30 km de Poitiers, ainsi que l'avait proposé la commission Education. Ce déplacement n'est plus possible. Le budget de 1 600 € affecté à cette sortie est donc disponible. Le nombre d'élèves concernés s'élève à 125.

Souhaitant cependant qu'un geste, à défaut d'une sortie, marque la fin du cycle les élèves de CM2, il est proposé de réaffecter cette somme à de l'achat de livres pour chaque enfant, soit un budget de 14 € par enfant. Cette perspective permet, par ailleurs de soutenir le secteur du livre et de la librairie indépendante.

Cette réaffectation prend la forme d'un bon d'achat de 14 € pour un support livre adressé aux familles, à faire valoir dans l'un des deux commerces de livres indépendants de Saint-Junien que sont la Maison Bleue et BD Mangas.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer à 14 € la somme allouée par élève de CM2 pour l'année scolaire 2020-2021.

Le Conseil municipal, après délibération,

- DECIDE de de fixer à 14 € la somme allouée par élève de CM2 pour l'année scolaire 2020-2021.

- DIT que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours chapitre 011.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard